
Direction des Fraternités du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise

LE travail que nous entreprenons a pour but de répondre à une multitude de questions pratiques, et de détails qui nous sont posés tous les jours. Partout on sent le besoin de l'uniformité dans la direction des Fraternités. En mettant en ordre et par écrit ce que nous pratiquons, en nous inspirant des observations bienveillantes qu'ont voulu nous adresser divers Directeurs expérimentés, nous avons cru pouvoir contribuer à ce résultat. Sans doute, tout ce que nous disons dans ce petit opuscule ne peut être mis en pratique partout, car tel moyen, très utile dans une Fraternité nombreuse, peut, au contraire, devenir une entrave au fonctionnement régulier dans une Congrégation moins importante. Aussi, n'entendons-nous pas donner des principes absolus, mais simplement des règles générales qui seront nécessairement subordonnées aux circonstances de personnes et de choses. Afin que chaque Directeur d'ailleurs puisse distinguer aisément ce qui est de simple conseil et *directif* de ce qui est *prescrit* en tant qu'imposé ou dérivant directement des documents authentiques, nous aurons soin de l'indiquer en son lieu.

C'est ainsi que le Rév. Père Jules du Sacré-Cœur, actuellement Commissaire Général du Tiers-Ordre pour la France, bien connu pour son expérience consommée dans ces questions, commence son *Manuel sur la Direction et la Vérité des Fraternités du Tiers-Ordre séculier de Saint François d'Assise*.

Nous nous proposons, pour venir en aide aux Directeurs des Fraternités, aux membres des Discrets et à tous les officiers des Fraternités, de reproduire en partie cet excellent opuscule dans la *Revue*, en y ajoutant les conseils que fournit l'expérience de tous les jours et le progrès imprimé à l'organisation du Tiers-Ordre par les congrès dont le même Rév. Père Jules a été le promoteur.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Le Tiers-Ordre de saint François se divise en deux branches :